

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet commercial à Grand-Quevilly (76)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Les 3 PHI

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Philippe COUTURE, co-gérant

RCS / SIRET

819 211 475 R.C.S. Agen

Forme juridique

Société civile de construction vente

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° ZAC, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération. 40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Le projet a pour objectif l'aménagement d'un ensemble commercial à Grand-Quevilly, sur une superficie d'environ 1,5 ha, et l'aménagement de parkings et aires de livraison comprenant 138 places au total.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un secteur commercial dont une partie sur un secteur déjà industrialisé.

L'implantation est prévue sur 1,5 ha :

- Lidl : 2756 m<sup>2</sup>
- Drive : 1351 m<sup>2</sup>
- 116 places parking LIDL
- 22 places parking Drive

## 4.2 Objectifs du projet

La construction de bâtiments commerciaux est prévue ainsi que l'aménagement de parkings et aires de livraison et ce en lien avec l'aménagement de surfaces commerciales sur une zone annexe.

Ces aménagements seront réalisés dans un cadre paysager en accord avec le projet.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase chantier du projet se déclinera en différentes étapes :

- Terrassements
- Enrobage
- Mise en place des fondations, structures mixtes, bardages métalliques, menuiseries extérieures etc.

Les déchets seront gérés conformément à la réglementation, de même que les nuisances sonores.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation induit l'accueil du public au sein d'une zone de commerces. L'ensemble sera composé de deux surfaces commerciales de tailles variables de 2756 m<sup>2</sup> et 1351 m<sup>2</sup>, soient 4107 m<sup>2</sup> au total. Des parkings seront également aménagés au sud du projet, 138 places intégrées dans un cadre paysager.

Une voie à double sens à l'est, au sud et à l'ouest des bâtiments ainsi qu'un giratoire situé à l'ouest, permettront d'accéder au parking.



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sur l'emprise même du projet, l'occupation actuelle du sol est entièrement industrielle. Seuls quelques arbres et arbustes isolés, ainsi que des bandes enherbées sont à noter en matière de végétation.

Les sensibilités sont donc limitées en termes de faune et de flore, les espèces présentes étant communes à très communes.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Grand-Quevilly a été approuvé en 2008, la dernière modification ayant été approuvée le 8 décembre 2014.

Le projet est en zone Ui, correspondant aux zones d'activités commerciales, artisanales, et industrielles ne générant pas de risque au-delà de leur emprise.

Le SCOT Rouen-Elbeuf a été approuvé en 2001. Une dernière modification a été approuvée le 12 octobre 2015.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 2 la plus proche est la ZNIEFF n°230000848 « Le coteau d'Henouville et la forêt de Roumare », localisée à environ 2 km à l'ouest du projet (cf. Annexe 7).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche est le PNR FR8000010 « Boucles de la Seine normande », situé à moins de 2 km à l'ouest du projet (cf. Annexe 7).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 1 <sup>ère</sup> échéance des infrastructures de transport terrestres dans le département de Seine-Maritime a été approuvé le 23 mai 2013. La 2 <sup>ème</sup> échéance a été approuvée par le préfet de Seine maritime le 16 janvier 2015. Ces documents concernent les grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat. Le site se situe à proximité des zones affectées par le bruit de la circulation.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ne concerne l'emprise du projet.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les inventaires de zones humides de Seine-Maritime, les zones humides recensées les plus proches se situent à environ 1.5 km à l'est de la zone d'étude.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Grand-Quevilly est concernée par le Plan de Prévention aux Risques d'Inondation (PERI) en vallée de Seine, approuvé par arrêté le 20 avril 2009. La zone d'étude n'est néanmoins pas concernée par l'emprise du PPRI. Le territoire communal est également couvert par le Plan de Prévention des Risques Technologiques sur la ZIP de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly. Ce document a été approuvé par arrêté préfectoral le 13 décembre 2012. La carte du zonage réglementaire de la commune de Grand-Quevilly montre que l'emprise du projet est concernée par les aléas toxiques de la zone portuaire de Rouen Nord et ce de façon modérée à faible.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site référencé dans BASIAS ou BASOL n'est présent sur la zone. Cependant une zone à quelques dizaines de mètres est quant à elle référencée dans BASIAS tandis qu'une seconde aussi proche est référencée dans la base BASOL.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'arrêté fixant la liste des communes de Seine-Maritime incluses dans une zone de répartition des eaux (arrêté du 11 septembre 2003), la commune de Grand-Quevilly s'inscrit dans le périmètre de la zone de répartition du système aquifère « nappe de l'Albien ».
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas inclus dans une zone de captage des eaux, la zone la plus proche se situant à plus de 5 km. A noter que deux points de captages des eaux se situent à environ 1.5 km du site, mais sont abandonnés.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou site inscrit n'est répertorié sur la commune de Grand-Quevilly.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR2300123 «Boucles de la Seine Aval», désignée par arrêté du 23/06/2014, et localisée à moins de 3 km au sud-ouest du site de projet (cf. Annexe 8).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus de 50% du site est inclus dans une servitude de protection de monument historique classé et inscrit « Maison métallique située 10 rue de l'industrie », inscrite par arrêté préfectoral du 30 juillet 2012.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas engendrer de prélèvement d'eau direct dans le sous-sol ou surface. Il va en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'état d'avancement du projet, l'aménagement du site n'implique pas de drainage ou de modification prévisible des masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les observations réalisées sur le site, l'emprise à aménager ne présente pas de sensibilité écologique significative s'agissant des habitats naturels et des espèces végétales qui les composent. La faune observée sur le site et ses abords est relativement commune et concerne notamment des espèces d'oiseaux communes. De plus, le site n'est directement concerné par aucune ZNIEFF, site Natura 2000, réserve naturelle, etc. Par ailleurs, le projet ne s'inscrit pas en rupture de continuité écologique, il s'insère en effet en couture urbaine d'une vaste zone industrielle.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte du zonage réglementaire de la commune de Grand-Quevilly montre que l'emprise du projet est concernée par les aléas toxiques de la zone portuaire de Rouen Nord et ce de façon modérée à faible.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain : aléa nul de retrait et gonflement des argiles sur le site Risque de remontées de nappes : sensibilité très faible sur tout le site Risque sismique : le département de Seine-Maritime n'est pas concerné par le risque sismique. Risque inondation : le périmètre de projet ne se situe pas en zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site répertorié dans les bases de données BASIAS et BASOL n'est présent dans l'emprise du projet. Il est toutefois à noter la présence d'un site BASIAS et d'un site BASOL à environ 100 mètres au nord et à l'est du projet (cf. Annexe 12).
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Le site est concerné par des nuisances sonores issues des infrastructures routières (classement sonore selon l'arrêté préfectoral du département de Seine-Maritime du 27 mai 2016). Il est situé dans un secteur affecté par le bruit de la N338, infrastructure de catégories 2, et 3 sur environ 200 m, impliquant des secteurs affectés par le bruit sur une largeur de 250 m à 300m, depuis le bord extérieur de la chaussée la plus proche, où le niveau sonore diurne est compris entre 76 et 81 dB (A) (cf. Annexe12).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/ /
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public du site.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>/</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux pluviales est raisonnée dès la conception du projet : elles seront collectées et tamponnées au sein de 3 ouvrages de tamponnement enterrés, puis restituées après dépollution/décantation au réseau hydrographique superficiel, in situ, puis par le passage au sein de séparateurs à hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (effluents domestiques, ordures ménagères). Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux.</p> <p>Les eaux pluviales seront traitées sur site.</p> <p>Les eaux usées seront dépolluées à la station d'épuration du Grand Quevilly (code station n°037632201000), qui dispose d'une capacité nominale de 58 300 équivalents habitants (EH) et une charge hydraulique de 16 000 m<sup>3</sup>/j (avec une charge maximale en entrée de 59 000 EH en 2014 et un débit entrant moyen de 5 939 m<sup>3</sup>/j).</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>/</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>/</p>



## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire communal de Grand-Quevilly. Dans un souci de complétude de l'analyse, tous les projets connus situés sur les communes limitrophes ont également été recherchés. Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (Préfecture de Seine-Maritime, DREAL Normandie CGEDD et fichier national des études d'impact) référençant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation : 29/11/2016).

Les projets référencés sont :

- Aménagement du « Clos du Père Jules » à Grand-Quevilly. Avis rendu le 19 mai 2016.
- Révision du POS de Quevillon. Avis rendu le 15 avril 2016.
- Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée de production d'une solution de thiosulfate d'ammonium sur la commune de Grand-Quevilly présentée par TESSENDERLO KERLEY France. Avis rendu le 25 avril 2016.
- Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur la commune de Petit-Quevilly présentée par SONIFOPAR. Avis rendu le 29 mars 2016.
- Demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage et de transit à l'air libre de biomasse, de charbon et de produits inertes, sur la commune de Grand Couronne, présentée par Sea Invest-Rouen. Avis rendu le 29 février 2016.

Le projet est susceptible de créer des effets cumulés avec ces autres projets connus, notamment par rapport à la consommation de l'espace de la commune et l'augmentation du trafic routier. Toutefois, ce projet, à destination commerciale, n'est pas de même nature que les projets référencés.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et des annexes fournies, il peut être estimé que le projet n'a pas lieu de faire l'objet d'une étude d'impact.

En effet, la localisation du projet et son intégration en continuité de la zone industrielle/commerciale actuelle limite son impact sur l'environnement. L'emprise du projet n'intercepte aucun périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel. Il ne présente pas d'intérêt floristique ou faunistique particulier, et ne se pose pas non plus comme entrave au déplacement d'espèces.

D'une façon générale, l'élaboration du projet faisant l'objet de cette demande d'examen au cas par cas intègre donc les enjeux et contraintes de son site d'implantation et ne générera donc pas de réelles contraintes supplémentaires significatives vis-à-vis de son environnement.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe 6: Occupation du sol du site d'étude</li> <li>• Annexe 7: Sites naturels sensibles</li> <li>• Annexe 8: Site Natura 2000</li> <li>• Annexe 9: Patrimoine culturel</li> <li>• Annexe 10 : Aléa retrait/gonflement des argiles</li> <li>• Annexe 11: Risques de remontées de nappes</li> <li>• Annexe 12 : Nuisances et pollutions</li> <li>• Annexe 13 : Extrait du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de Grand-Quevilly</li> </ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Villeneuve sur Lot

le.

06/12/2016

Signature

